Corrigé – Brevet 2022 – histoire-géographie-EMC – Pays du groupe 1

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

1. Le journal *Ouest-France* publie ce témoignage le 29 avril 2015, pour le **70e anniversaire du premier vote des femmes en France** : la source indique d'ailleurs une brochure de la préfecture de l'Orne éditée « à l'occasion du 70ème anniversaire du vote des femmes ». Les Françaises, qui ont obtenu le droit de vote par l'ordonnance du 21 avril 1944, ont en effet voté pour la première fois lors des élections municipales du **29 avril 1945**, exactement soixante-dix ans plus tôt. Denise Boucheron est l'une des dernières témoins de ce jour historique : le journal veut conserver et transmettre sa mémoire aux jeunes générations, et rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est une conquête récente, encore inachevée.

2. Selon Denise Boucheron, plusieurs raisons ont permis aux femmes d'obtenir le droit de vote :

- leur **rôle pendant la Seconde Guerre mondiale** : « Pendant la guerre, les femmes ont pris des responsabilités en remplaçant les hommes, prisonniers, au travail et dans la Résistance également » ;
- elles ont ainsi montré leurs compétences : « Elles venaient de prouver qu'elles étaient aussi capables que les hommes » ;
- après des années d'Occupation, le besoin de liberté d'expression était fort : « nous sortions d'une guerre où il fallait se taire et là, on allait enfin pouvoir s'exprimer. Il y avait une vraie attente ».

3. La phrase soulignée, « C'était une petite révolution », signifie que le droit de vote a bouleversé la place des femmes dans la famille. Jusque-là, le mari était le chef de famille et, selon le témoin, certains hommes voulaient encore imposer leur choix : « les hommes disaient à leur femme pour qui elles devaient voter ». Or, grâce au vote secret dans l'isoloir, « les femmes pouvaient avoir des opinions différentes de celles de leur mari et les exprimer ». Le vote leur donne donc une **autonomie politique** : elles deviennent des citoyennes à part entière, libres de leur choix. C'est pour elle « le début de l'indépendance des femmes ». La révolution n'est toutefois que « petite », car toutes n'osent pas s'opposer à leur mari (« d'autres s'y pliaient ») et la société reste très inégalitaire.

4. Cette photographie en noir et blanc a été prise le 26 août 1970 à Paris, près de l'Arc de Triomphe (on reconnaît à l'arrière-plan les immeubles haussmanniens de la place de l'Étoile). Au premier plan à gauche, un policier en uniforme et képi, vu de dos, lève le bras pour arrêter le cortège. Au centre, un petit groupe de jeunes femmes avance en portant une grande gerbe de fleurs. Derrière elles, deux banderoles écrites à la main : sur la première, on lit « Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme » ; la seconde, en partie cachée, porte notamment le mot « grève ». La légende précise que ces femmes sont arrêtées et que cette action marque le début du Mouvement de libération des femmes (MLF).

Le message joue sur le symbole du **Soldat inconnu**, enterré sous l'Arc de Triomphe depuis 1921 pour honorer tous les soldats morts pendant la Première Guerre mondiale. Les manifestantes affirment que sa femme est encore plus « inconnue » que lui : le rôle des femmes pendant la guerre et dans la société (travail, famille, deuil) est oublié et jamais honoré. Par cette formule provocatrice et humoristique, elles dénoncent l'invisibilité des femmes et leur infériorité dans la société française, et réclament une véritable égalité avec les hommes.

5. Après la Seconde Guerre mondiale, les Françaises acquièrent progressivement de nouveaux droits. D'abord des **droits politiques** : l'ordonnance du 21 avril 1944, prise par le Comité français de libération nationale du général de Gaulle, leur accorde le droit de vote et d'éligibilité. Elles votent pour la première fois le 29 avril

1945, aux élections municipales, ce que Denise Boucheron vit comme « le début de l'indépendance des femmes » (document 1). En octobre 1945, 33 femmes sont élues députées. Le préambule de la Constitution de 1946 affirme ensuite que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Pourtant, l'égalité reste incomplète, d'où les mobilisations du MLF à partir de 1970 (document 2). Les femmes obtiennent alors de nouveaux droits civils et sociaux : depuis la loi de 1965, une femme mariée peut exercer un métier et ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de son mari ; la loi Neuwirth (1967) autorise la contraception ; la loi Veil (1975) légalise l'interruption volontaire de grossesse ; les lois de 1972 et 1983 imposent l'égalité salariale et professionnelle. Enfin, la loi sur la parité (2000) oblige les partis à présenter autant de femmes que d'hommes à de nombreuses élections.

Les femmes utilisent ces droits jusqu'à nos jours : elles votent, s'engagent en politique et accèdent aux plus hautes responsabilités, comme Simone Veil, ministre de la Santé en 1974 puis présidente du Parlement européen en 1979, ou Édith Cresson, première femme Première ministre en 1991. Cependant, comme le dit Denise Boucheron, « encore aujourd'hui, les chefs sont le plus souvent des hommes » : les écarts de salaire et le faible nombre de femmes dirigeantes montrent qu'« il reste encore du chemin à faire ».

> ⚠ **Piège.** Ne confonds pas les deux dates : le droit de vote est **accordé** le 21 avril 1944 (ordonnance), mais les femmes **votent pour la première fois** le 29 avril 1945. C'est ce second anniversaire que célèbre l'article de 2015.

> 💡 **Astuce.** La question 5 demande deux choses : les droits **acquis** (avec des dates) et leur **utilisation jusqu'à nos jours**. Fais un paragraphe pour chaque idée et cite au moins une phrase de chaque document.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Exemple choisi : l'aire urbaine de Lyon. Plan : I. La ville-centre, un espace dense qui se transforme ; II. Les banlieues, entre habitat et activités ; III. La couronne périurbaine, un espace en forte croissance.

> Aujourd'hui, la grande majorité des Français vivent dans une aire urbaine, c'est-à-dire un ensemble formé d'une ville-centre, de sa banlieue et d'une couronne périurbaine dont une grande partie des habitants travaillent dans l'agglomération. L'aire urbaine de Lyon, la deuxième de France, compte plus de deux millions d'habitants. Quels sont ses différents espaces et comment évoluent-ils ?
>
> Au cœur de l'aire urbaine se trouve la ville-centre. La Presqu'île, entre le Rhône et la Saône, concentre les commerces, les administrations et un riche patrimoine : le site historique de Lyon est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998. Le quartier de la Part-Dieu, autour de la gare TGV, est un grand quartier d'affaires. Le centre se transforme : l'ancien quartier industriel et portuaire de Confluence a été entièrement réaménagé, et des quartiers populaires comme la Croix-Rousse attirent des habitants plus aisés.
>
> Autour du centre s'étendent les banlieues. Villeurbanne est une ville dense ; à l'est et au sud, Vénissieux ou Vaulx-en-Velin possèdent de grands ensembles construits dans les années 1960-1970, aujourd'hui rénovés. Les banlieues accueillent aussi des activités : zones industrielles de la « vallée de la chimie », zones commerciales, aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.
>
> Enfin, la couronne périurbaine est l'espace qui grandit le plus. Dans l'Ain, l'Isère ou les monts du Lyonnais, d'anciens villages se couvrent de lotissements pavillonnaires, car de nombreuses familles recherchent une maison avec jardin, moins chère qu'en ville. Cette périurbanisation provoque l'étalement urbain : elle consomme des terres agricoles et entraîne chaque jour d'importantes migrations pendulaires, souvent en voiture, d'où des embouteillages. La métropole développe donc les transports en commun (métro, tramway, TER).

> Ainsi, l'aire urbaine de Lyon associe des espaces différents mais reliés par les mobilités quotidiennes. Elle illustre la métropolisation et l'étalement urbain qui transforment les territoires français.

> 💡 **Astuce.** La consigne contient deux verbes : **décrire** les espaces (centre, banlieue, couronne périurbaine) et **expliquer leurs dynamiques** (réhabilitation, rénovation, périurbanisation, étalement urbain, mobilités pendulaires). Utilise ces mots-clés et un exemple que tu connais bien, même si ce n'est pas Lyon.

2. Exercice de l'annexe (page 7)

a. Territoires numérotés, en gris foncé sur la carte (ce sont des massifs montagneux) :

- **1 = les Pyrénées** (au sud-ouest, le long de la frontière avec l'Espagne) ;
- **2 = les Alpes** (au sud-est, le long de la frontière avec l'Italie).

b. Fleuves à localiser : on repasse en bleu le tracé du fleuve et on écrit son nom le long de celui-ci.

- **la Seine** : le fleuve du nord de la France, qui passe par les deux points situés au nord-centre de la carte (Paris puis Rouen) et se jette dans la Manche ;
- **le Rhône** : le fleuve qui vient de Suisse (du lac Léman) à l'est, passe par le point de Lyon, puis coule vers le sud, à l'ouest des Alpes, jusqu'à la mer Méditerranée.

c. On écrit le nom de quatre aires urbaines à côté des points noirs correspondants, par exemple :

- **Paris** : le point sur la Seine, au nord du pays (le plus à l'est des deux points de la Seine) ;
- **Lyon** : le point sur le Rhône, à l'endroit où le fleuve tourne vers le sud, à l'ouest des Alpes ;
- **Marseille** : le point sur la côte méditerranéenne, à l'est de l'embouchure du Rhône ;
- **Lille** : le point tout au nord, près de la frontière belge.

D'autres réponses sont possibles : Toulouse et Bordeaux (points sur la Garonne, au sud-ouest), Nantes (point sur la Loire, près de l'Atlantique), Strasbourg (point à l'est, sur la frontière allemande), Nice (point sur la côte, près de l'Italie), Montpellier (point sur la côte, à l'ouest du Rhône), Grenoble (point dans les Alpes).

> ⚠ **Piège.** Les zones grises 1 et 2 sont des **montagnes**, pas des régions administratives. Et n'écris ni ton nom ni aucun signe distinctif sur l'annexe : elle est glissée anonymement dans ta copie.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. Depuis 2014, la commune de Saillans est dirigée par une **liste citoyenne** : elle n'est pas présentée par un parti politique, mais par un groupe d'habitants, qui avaient proposé en 2014 « une liste sans programme ni candidat, avec comme seul engagement celui de faire de la politique autrement ». Sa particularité est de gouverner la commune en associant les habitants aux décisions : elle « gère depuis 2014 les affaires en impliquant étroitement les habitants ». Saillans « fait figure de pionnière » de ce type de liste en France.

2. L'engagement des habitants a été déclenché par leur **mobilisation contre un projet de supermarché** : le groupe d'habitants s'est lancé « échauffé par sa bataille victorieuse contre l'implantation d'un supermarché ».

3. Extrait qui présente la manière de travailler des habitants : « Tout seuls, ensuite en binôme, puis par petits groupes, les participants cherchent des idées et les notent sur un grand tableau. » On peut aussi citer la suite : « chacun vient ensuite accoler des notes adhésives à ces actions : vert quand on aime, bleu quand on s'engage à les animer ». Les idées sont donc proposées, discutées et choisies collectivement par les habitants.

4. Si les habitants de Saillans participaient au sondage du document 2, ils répondraient « **Oui, c'est déjà le cas** », comme 49 % des élus et agents interrogés. En effet, depuis 2014, leur commune met en œuvre des actions de démocratie participative : la mandature a été « participative », les affaires sont gérées « en impliquant

étroitement les habitants » et les actions de la campagne sont choisies lors de séances de remue-méninges ouvertes à tous.

5. La **démocratie participative** est une forme de démocratie dans laquelle les citoyens ne se contentent pas d'élire leurs représentants : ils participent directement à la préparation et au suivi des décisions publiques, surtout au niveau local. À Saillans, les élus gèrent la commune « en impliquant étroitement les habitants », qui proposent et choisissent eux-mêmes les actions à mener, et s'engagent à les « animer » (document 1). Il s'agit de « faire de la politique autrement ». Le document 2 montre que ces « actions de démocratie participative auprès de ses usagers » se développent dans les collectivités : 49 % déclarent déjà en mener et 12 % prévoient de le faire, mais 21 % n'en prévoient pas. Réunions publiques, conseils de quartier (obligatoires depuis 2002 dans les communes de 80 000 habitants et plus) ou budgets participatifs en sont d'autres exemples. La démocratie participative ne remplace pas la démocratie représentative : elle la complète et rapproche les citoyens des décisions qui les concernent.

> 💡 **Astuce.** La question 5 exige des **extraits des deux documents** : une définition juste mais sans citation perd des points. Cite au moins une phrase du texte et un chiffre de l'infographie.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 30 à 35 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 7 doit être rendue avec la copie : complète-la dès que tu as fini le développement construit, pour ne pas l'oublier, et sans y écrire ton nom.

En histoire, la question 5 rapporte le plus de points : il faut à la fois des citations des deux documents et des connaissances datées (1944, 1945, 1946, 1965, 1975, 2000). Pour la photographie, commence toujours par décrire (plans, personnages, banderoles) avant d'interpréter le message.

Dans le développement construit, la consigne attend un exemple précis d'aire urbaine : nomme des quartiers, des communes, des axes de transport. Utilise le vocabulaire exact (ville-centre, banlieue, couronne périurbaine, périurbanisation, étalement urbain, migrations pendulaires) : c'est lui qui rapporte les points.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).